

Papyrologie grecque

Conférences de l'année 2011-2012

Jean-Luc Fournet



Electronic version

URL: <https://journals.openedition.org/ashp/1462>

DOI: 10.4000/ashp.1462

ISSN: 1969-6310

Publisher

Publications de l'École Pratique des Hautes Études

Printed version

Date of publication: 1 September 2013

Number of pages: 60-63

ISSN: 0766-0677

Electronic reference

Jean-Luc Fournet, "Papyrologie grecque", *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [Online], 144 | 2013, Online since 22 October 2014, connection on 03 August 2021. URL: <http://journals.openedition.org/ashp/1462> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/ashp.1462>

PAPYROLOGIE GRECQUE

Directeur d'études : M. Jean-Luc FOURNET

Programme de l'année 2011-2012 : I. *Initiation à l'édition et à la critique textuelle des papyrus : les archives de Dioscore d'Aphrodité (VI^e s.), nouveaux textes et étude onomastique ; papyrus de provenances variées.* — II. *La lettre sur papyrus des Ptolémées à l'époque arabe (suite et fin).*

I. Les inédits d'Aphrodité ont été choisis en fonction du second thème : les étudiants et auditeurs se sont donc vu proposer cette année uniquement des lettres (cf. § II). L'étude onomastique qui avait été prévue a été remise à une prochaine année.

Par ailleurs, des papyrus d'autres collections ont été confiés à des étudiants, notamment des textes provenant des fonds Fouad de l'Institut français d'archéologie orientale et de la Bibliothèque nationale de France (restaurés et étudiés dans le cadre d'une convention passée ente l'EPHE et la BNF). Nathan Carlig (doctorant à l'université de Liège, sous la direction de Marie-Hélène Marganne) a présenté les résultats de l'étude d'un de ces papyrus de la BNF, un fragment provenant de chemises portant la cote *Supplementum graecum* 1385. Il s'agit d'un nouveau témoin homérique (*Iliade*, XVI 45-56) qui a la particularité de faire partie du même rouleau que le *P.Harris* I 122 (*Iliade*, XVI 60-84). N. Carlig a publié depuis lors ce beau raccord dans *Archiv für Papyrusforschung* 58/2, 2012 (« Homère, *Iliade*, XVI, 45-56. Un nouveau papyrus homérique conservé à la Bibliothèque nationale de France, P.ParisBnF inv. Suppl. gr. 1385.1 (4) »).

Le directeur d'étude a prolongé cette présentation par une étude sur la place d'Homère dans les papyrus, non pas littéraires ou paralittéraires comme on se limite trop souvent à le faire, mais documentaires. Ces derniers livrent en effet des informations méconnues ou négligées sur la façon dont le poète grec par excellence a marqué la vie intellectuelle et sociale des habitants de la Vallée du Nil et l'impact qu'il a fini par avoir sur la pratique de l'écrit documentaire (lettres et pétitions). Cette étude a fait depuis l'objet d'une publication (« Homère dans les papyrus non littéraires : le Poète dans le contexte de ses lecteurs », dans G. Bastianini & A. Casanova (éd.), *I papiri omerici*, Florence, 2012, p. 125-157).

II. L'étude diachronique de la diplomatique de la lettre, commencée l'an dernier, a été poursuivie cette année jusqu'à l'époque arabe. Le premier texte soumis à l'attention des auditeurs fut un document des archives de Zénon (III^e s. avant J.-C.) retrouvé par le directeur d'étude en même temps que la lettre à Zénon étudiée l'an dernier. Il s'agit aussi d'une lettre par laquelle un certain Psenobastis demande à Zénon d'intervenir auprès du basilicogrammate Pauês afin qu'il ne s'oppose pas à ce qu'il est en train de faire avec des pêcheurs à l'épervier (ἀμφιβολεῖς). Malgré son parfait état de conservation, cette lettre pose de graves problèmes d'interprétation, liés notamment au sens à donner à l'expression τὸς ἀπὸ χερὸς ἀμφιβάλλοντας (l. 7-8). Ce fut l'occasion de se familiariser avec les diverses techniques de pêche pratiquées dans l'Égypte

ptolémaïque : la pêche à l'hameçon (ἀγκιστρεία ou ἄγκιστρον), à la seine (σαγήνη) ou à l'épervier (ἀμφιβληστρον), selon lesquelles s'organisaient les pêcheurs : ainsi le *PSI VIII 901*, déclaration sous serment de pêcheurs, montre que, en tout cas à l'époque romaine, ils étaient répartis en trois catégories : μηδὲ ἐν συνεστορηκέναι μηδὲ συνιστορήσειν ἄ[λ]ιευσι (l. ἀλιεῦσι) μηδὲ σαγηνηεῖσι (l. σαγηνεῦσι) μηδὲ ἀμφιβολεουσι (l. ἀμφιβολεῦσι) κυνηγούντες (l. κυνηγοῦσι) <ε>ἴδωλα θεῶν ὀζυρύνχων κ(αὶ) λεπιδωτῶν « (nous jurons) de n'avoir été ni d'être à l'avenir en rien complices des *halieis* [ici pêcheurs à l'hameçon], des *sagêneis* ou des *amphiboleis* qui attrapent des images des dieux oxyrhynques et lépidotes ». On retrouve cette organisation tripartite dans *Isaïe* 19, 8 (καὶ στενάξουσιν οἱ ἄλεις, καὶ στενάξουσιν πάντες οἱ βάλλοντες ἄγκιστρον εἰς τὸν ποταμόν, καὶ οἱ βάλλοντες σαγήνας καὶ οἱ ἀμφιβολεῖς πενήσουσιν) si l'on veut bien considérer que les ἄλεις désignent génériquement les pêcheurs, dont les trois catégories sont ensuite précisées (introduite par un καὶ signifiant « à savoir, ainsi »). Il est donc préférable de traduire ainsi : « Les pêcheurs gémiront : ainsi gémiront tous ceux qui jettent leur hameçon dans le fleuve, et ceux qui jettent leur seines et les pêcheurs à l'épervier seront en deuil ». Ce texte montre qu'existaient déjà au II^e s. avant J.-C. (cf. G. Dorival, M. Harl et O. Munnich, *La Bible grecque des Septante. Du judaïsme hellénistique au christianisme ancien*, 2^e éd., Paris, 1994, p. 97) les trois catégories principales attestées à l'époque romaine. Notons que la lettre à Zénon livre actuellement la plus ancienne attestation du mot ἀμφιβολεύς « pêcheur à l'épervier », puisque, outre *Isaïe* 19, 8 et les citations ou commentaires qui en dérivent (Eusèbe, Cyrille, Théodoret, Hésychius), ce vocable était attesté jusqu'ici par des papyrus documentaires d'époque romaine : *P.Corn.* 46, 6 et, sous la forme συναμφ[ιβολέ]ων (*BL II/2 50*), 7-8 (128-131); *P.Thmouis* 1, 115, 22 : 116, 3 (180-192); *PSI VIII 901*, 13; 22 (46) (cf. *BL III 226*); *P.Sijp.* 30, 40 (II^e s.).

Cette lettre a été étudiée avant tout pour sa diplomatique. Contrairement à celle déchiffrée l'an dernier, dotée d'un prescrit épistolaire (ὁ δεῖνα τῷ δεῖνι χαίρειν), celle-ci présente un protocole d'*enteuxis* (τῷ δεῖνι ὁ δεῖνα χαίρειν), type de document normalement réservé aux pétitions adressées au roi, à l'exception d'un ensemble d'*enteuxeis* adressées au diocète Apollônios et à Zénon. P. Collomp dans ses *Recherches sur la chancellerie et la diplomatie des Lagides*, Strasbourg, 1926, p. 56-72 et 133-136, proposait de diviser les *enteuxeis* en trois catégories : (1) lettres respectueuses sans la structure ni le formulaire de l'*enteuxis* (à l'exception du prescrit); (2) lettre-*enteuxis* qui adopte partiellement le formulaire et la structure de l'*enteuxis* proprement dite; (3) *enteuxis* proprement dite, à savoir la pétition au roi. À cette typologie synchronique liée au contenu, on pourrait proposer de substituer un schéma diachronique : étant donné que la période précédant *ca* 250 avant J.-C. connaissait seulement la lettre et l'*enteuxis* et que l'*hypomnêma* (τῷ δεῖνι παρὰ τοῦ δεῖνός) n'était pas encore d'un usage canonique pour des pétitions, l'*enteuxis* était alors la forme adoptée pour des pétitions au roi mais aussi pour des requêtes formulées à des supérieurs (Apollônios, Zénon) ou même pour des demandes polies. Vers 250 avant J.-C., l'*hypomnêma* commença à se mettre en place pour des pétitions à des personnages autres que le roi et, après quelques années de transition où l'*enteuxis* fut encore utilisée dans des usages dévolus désormais à l'*hypomnêma*, les deux finirent par se spécialiser dans des fonctions bien différentes.

La diplomatique de la lettre romaine et son format (coupon allongé en hauteur avec texte écrit perfibralement) a été ensuite étudiée à partir d'exemples de lettres contenant des références à Homère ou des citations homériques invoqués dans l'étude de l'homérisme documentaire (cf. § I), ce qui permet de faire d'une pierre deux coups : *SB* III 6823 (I^{er} s.), *BGU* IV 1080 (III^e s.) et *P.Flor.* II 259 (249-268). L'étude de ces textes nous a conduits à corriger plusieurs lectures du *SB* III 6823.

La période byzantine, qui voit la diplomatique de la lettre se transformer profondément (avec la disparition du prescrit et de la formule de salutation et le recours à des coupons plus larges que hauts, écrits *transversa charta*), a été abordée tout d'abord avec le déchiffrement d'une lettre du VI^e s. (P.Acad. inv. 53) provenant d'un fonds d'archives inédit de Lycopolis acquis par l'Académie des inscriptions et belles-lettres et en cours de publication par Jean Gascou et le directeur d'études. L'étude de la lettre byzantine s'est poursuivie avec deux autres lettres inédites d'Aphrodité, repérées par ce dernier dans des boîtes du musée de Berlin (P.Berol. 16379-16380). Outre leur intérêt prosopographique (qui sera mis en lumière lors de l'étude d'un procès-verbal d'audience judiciaire l'an prochain), ces deux lettres ont la particularité d'avoir été transmises enroulées l'une dans l'autre et de constituer un exemple de ces lettres administratives relayant les ordres d'un supérieur (le rédacteur de la seconde écrit même à la fin : γράμματα δὲ ἀ[ὐτοῦ πέμπω] ὑμῖν εἴσωθεν τούτων μ[ο]υ τῶν γραμμάτων : « Je vous envoie sa lettre à l'intérieur de la mienne »). Thomas Galoppin, doctorant à l'EPHE (sous la direction de N. Belayche), a enfin proposé une transcription du *P.Cair. Masp.* II 67199, lettre qui, parce qu'ayant perdu sa moitié droite, n'a pas été jugée digne par J. Maspero d'être éditée. Intégralement éditée, cette lettre s'est avérée devoir être très probablement versée au dossier des papyrus relatifs au transport de l'annonce civile du village d'Aphrodité par les « moines et diaconètes » de la Métanoia, monastère près d'Alexandrie qui assurait pour le compte de l'État le convoiement du blé annonaire de la *chôra* jusqu'à Alexandrie. Il y est en effet question d'un moine (l. 8), de frais de transport (τὰ ναῦλα, l. 8 ; cf. *P.Cair.Masp.* III 67325, VI, 2) et du bordereau d'embarquement, πρόγραμμα (l. 5), que les moines remettaient à l'administration du village (cf. *P.Hamb.* III 230, 9 et J.-L. Fournet & J. Gascou, « Moines pâchomiens et batellerie » dans Chr. Décobert [éd.], *Alexandrie médiévale* 2, Le Caire, 2002 [Études alexandrines, 8], p. 34).

Les endossements épistolaires des lettres byzantines, à l'écriture droite et d'une stylisation qui les rend difficiles à lire, ont par ailleurs fait l'objet d'une attention toute particulière. L'examen du verso de *SB* XX 14120 a, par exemple, permis de corriger la lecture de l'endossement (lire τῷ ἐμῷ δεσπ(ότη) τὰ πάντ(α) λαμπρ(οτάτῳ) εὐδοκ(ιμοτάτῳ) πά(σης) τιμῆς ἀξ(ίω) ainsi que de la dernière ligne du texte de la lettre, écrite tête-bêche par rapport à l'endossement et que les éditeurs ne sont pas parvenus à lire ([Φλ(αῦβου) Καλλινίκου τῶν κερ(ατίων) ἰ (ὑπερ) ὄν(όματος) τοῦ στρα(τιώτου) [ου γρα(μματέως)] Σαραπάμμωνος).

La période arabe n'introduit pas d'innovations dans la diplomatique de la lettre privée ; le format et le sens d'écriture transfibral se maintiennent. Mais avec l'organisation d'une administration arabo-mulsumane réapparaît dans les lettres émanant des nouveaux occupants un prescrit, qui suit une diplomatique jusqu'ici inconnue (invocation divine, παρὰ τοῦ δεῖνος πρὸς τὸν δεῖνα· εἰρήνη ὑμῖν. Μετὰ ταῦτα, κτλ. « de la part

d'Untel à Untel : la paix soit avec vous. Et après cela, etc. ») et qui calque un formulaire arabe. C'est celui que l'on retrouve, par exemple, dans *P.Apoll.* 7, lettre de l'émir Zubayd ibn Ḥudayḡ au pagarque Papas. Ce texte très lacunaire a été choisi car un fragment inédit en a été retrouvé par Jean Gascou et le directeur d'études dans le fonds des *P.Apollonos Anô* de l'Institut français d'archéologie orientale, qui, sans en combler toutes les lacunes, permet de réviser entièrement l'interprétation que R. Rémondon en avait faite. Il s'agit en effet d'une recommandation que l'émir fait en faveur du porteur de la lettre qu'il envoie auprès de Papas afin qu'il arbitre une querelle. Elle s'insère dans un dossier de lettres caractéristiques des VI^e-VII^e s. récemment mis en lumière par F. Morelli (« *Grammatêphoroi* e vie della giustizia nell'Egitto tardo antico », dans E. Cantarella [éd.], *Symposion 2005*, Vienne, 2007, p. 351-371) et qui présente le scénario suivant : après avoir reçu les doléances (semble-t-il orales) d'un plaignant, tel fonctionnaire adresse ce dernier (désigné usuellement par le terme γραμματηφόρος, « porteur de la lettre ») à une instance le plus souvent inférieure afin qu'elle règle le cas par médiation ou arbitrage. On a là une procédure quelque peu officieuse et extrajudiciaire, qui permet de désengorger les tribunaux en orientant les plaignants vers la solution du règlement amiable opéré au niveau local. Cette problématique sera développée l'an prochain, avec un séminaire consacré aux procédures judiciaires dans l'Égypte de l'Antiquité tardive.